



Nations Unies

Rapport du Comité du programme et de la coordination

**Cinquante-huitième session
(4-29 juin 2018)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-treizième session
Supplément n° 16**



Rapport du Comité du programme et de la coordination

**Cinquante-huitième session
(4-29 juin 2018)**



Nations Unies • New York, 2018

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	5
A. Ordre du jour	5
B. Élection du Bureau	7
C. Participation	7
D. Documentation	8
E. Adoption du rapport du Comité	8
II. Questions relatives au programme	10
A. Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2016-2017	10
Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour la période biennale 2016-2017	10
B. Planification des programmes	13
C. Évaluation	14
1. Examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation du programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	14
2. Examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	17
3. Examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de la CNUCED	19
4. Examen triennal de l'application des recommandations découlant de l'évaluation du programme du Centre du commerce international	21
5. Examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	22
6. Examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	23
7. Examen triennal de l'application des recommandations découlant de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	24
III. Questions de coordination	27
A. Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2017	27
B. Appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	31

IV.	Rapport(s) du Corps commun d'inspection	35
	La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement : analyse des progrès et de l'efficacité des politiques	35
V.	Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Comité	38
Annexe		
	Liste des documents dont le Comité était saisi à sa cinquante-huitième session	40

Chapitre I

Organisation de la session

1. Le Comité du programme et de la coordination a tenu sa session d'organisation (1^{re} séance) le 19 avril 2018 et sa session de fond du 4 au 29 juin 2018 au Siège. Il a tenu 13 séances et plusieurs consultations, dont certaines informelles, ainsi que des réunions d'information.

A. Ordre du jour

2. L'ordre du jour de la cinquante-huitième session, adopté par le Comité à sa 1^{re} séance, était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :
 - a) Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2016-2017 ;
 - b) Planification des programmes ;
 - c) Évaluation.
4. Questions de coordination :
 - a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ;
 - b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-huitième session.

Sélection de rapports du Corps commun d'inspection

3. À la 1^{re} séance, le 19 avril, l'attention du Comité a été appelée sur la note du Secrétariat ([E/AC.51/2018/L.2/Rev.1](#)), dans laquelle il était indiqué que, conformément à la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, le Comité avait été invité à choisir pour examen à sa cinquante-huitième session le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement : analyse des progrès et de l'efficacité des politiques » ([A/72/809](#)) et la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) sur ledit rapport ([A/72/809/Add.1](#)).

Programme de travail

4. À la même séance, l'attention du Comité a été appelée sur l'ordre du jour provisoire annoté ([E/AC.51/2018/1/Rev.1](#)) et la note du Secrétariat relative à l'état d'avancement de la documentation ([E/AC.51/2018/L.1/Rev.1](#)), dans laquelle figurait la liste des documents dont était saisi le Comité.

5. À sa 2^e séance, le 4 juin, le Comité a examiné la possibilité que le Secrétariat tienne une réunion d'information sur les questions relatives aux effets attendus de la réforme du mode de gestion de l'Organisation sur ses travaux. Plusieurs délégations ont appuyé cette proposition, d'autant plus que toute une série de processus ayant trait à la modification du système de développement et de l'architecture de paix et de sécurité étaient en cours. Des délégations ont en outre fait observer que comme beaucoup d'entre elles venaient de leur capitale, cette réunion d'information pourrait les aider à comprendre la manière dont les changements apportés au cycle budgétaire, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266, influeraient sur les travaux du Comité et sur l'élaboration de la documentation y relative. Certaines ont soulevé des questions relatives au contenu de la réunion d'information et à ses modalités d'organisation.

6. S'agissant des modalités d'organisation, le Vice-Président (États d'Europe orientale), s'exprimant au nom du Bureau, a expliqué que ce dernier avait l'intention de tenir, selon la pratique établie, une réunion informelle mettant l'accent sur les aspects techniques tels que l'élaboration de la documentation et du programme de travail, dans la mesure où les travaux du Comité étaient concernés. Une délégation a expliqué que les réunions de ce type, surtout lorsqu'elles étaient informelles, visaient à informer et n'appelaient pas de décision de la part du Comité.

7. Un groupe de délégations a soulevé la question de l'insertion, dans l'ordre du jour du Comité, d'un point concernant les questions relatives au programme, en particulier pour ce qui était du nouvel axe stratégique et des modifications du plan-programme de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), approuvés par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique à sa cinquante et unième session, en mai 2018. Une délégation a instamment prié le Secrétaire général de faire en sorte que la documentation requise concernant les modifications susmentionnées soit présentée au Comité afin qu'il l'examine à la session en cours.

8. Une délégation a exprimé son désaccord avec l'explication donnée par le Secrétariat selon laquelle le nouvel axe stratégique de la CEA supposait une modification du mandat de la Commission, que le Conseil économique et social devait donc examiner et approuver avant que les changements apportés au plan-programme ne puissent être soumis au Comité. Elle a souligné que le mandat restait inchangé et qu'il fallait donc que le Comité procède à un examen. Certaines délégations ont cherché à savoir quelles avaient été les procédures suivies dans le passé et demandé que leur soient communiqués des exemples précis. Une délégation a souhaité que la question fasse l'objet d'une étude approfondie.

9. À la même séance, dans l'attente que des informations complémentaires soient fournies par le Secrétariat et que des décisions soient prises concernant les deux questions soulevées, le Comité a adopté un programme de travail pour les deux premiers jours de la session, étant entendu qu'il examinerait ultérieurement le programme de travail pour les jours suivants.

10. Des exposés informels ont été faits par la Secrétaire du Comité, sur les questions d'organisation, par le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne, sur les questions d'évaluation, et par le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité sur le nouveau cycle du budget-programme et le Comité, ainsi que sur les modifications du plan-programme de la CEA.

B. Élection du Bureau

11. À sa 1^{re} séance, le 19 avril, le Comité a élu par acclamation Yanko Yordanov (Bulgarie) Vice-Président du Comité et Benjamin Sieberns (Allemagne) Rapporteur du Comité pour la cinquante-huitième session.
12. À sa 2^e séance, le 4 juin, le Comité a élu par acclamation Luiz Feldman (Brésil) Vice-Président du Comité pour la session.
13. À sa 10^e séance, le 12 juin, le Comité a élu par acclamation Hae Yun Park (République de Corée) Président du Comité pour la session.
14. À sa 12^e séance, le 22 juin, le Comité a élu par acclamation Vusumuzi Ntonga (Zimbabwe) Vice-Président du Comité pour la session.
15. Les membres du Bureau pour la cinquante-huitième session du Comité étaient donc :

Président :

Hae Yun Park (République de Corée)

Vice-Présidents :

Luiz Feldman (Brésil)

Yanko Yordanov (Bulgarie)

Vusumuzi Ntonga (Zimbabwe)

Rapporteur :

Benjamin Sieberns (Allemagne)

C. Participation

16. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés au Comité :

Allemagne	Haïti
Argentine	Inde
Bangladesh	Iran (République islamique d')
Bélarus	Italie
Botswana	Japon
Brésil	Pakistan
Bulgarie	Pérou
Burkina Faso	Portugal
Cameroun	République de Corée
Chili	République de Moldova
Chine	République-Unie de Tanzanie
Cuba	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Égypte	Sénégal
Érythrée	Tchad
États-Unis d'Amérique	Zimbabwe
Fédération de Russie	
France	

17. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés par un observateur :

Afghanistan	Maroc
Australie	Mexique
Iraq	Norvège
Jamaïque	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Liban	Pologne

18. Participaient également à la session le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne, la Secrétaire du CCS et d'autres hauts responsables du Secrétariat. Une représentante du Corps commun d'inspection, Sukai Prom-Jackson, était également présente.

19. La visioconférence a été utilisée pour examiner les rapports ci-après avec les représentants concernés : la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement : analyse des progrès et de l'efficacité des politiques » (A/72/809) ; le rapport annuel d'ensemble du CCS pour 2017 (E/2018/48) ; les rapports du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues des évaluations des programmes des entités suivantes : Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (E/AC.51/2018/2), CNUCED (E/AC.51/2018/4), Centre du commerce international (CCI) (E/AC.51/2018/8), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (E/AC.51/2018/7), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (E/AC.51/2018/3) et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (E/AC.51/2018/6).

D. Documentation

20. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa cinquante-huitième session est annexée au présent rapport.

E. Adoption du rapport du Comité

21. À la 13^e séance, le 29 juin, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du Comité (E/AC.51/2018/L.4 et additifs).

22. À la même séance, le Comité a adopté le projet de rapport.

23. À la même séance également, la délégation du Bangladesh a fait des observations et a demandé que cela soit indiqué dans le présent rapport. Tout en remerciant les membres du Comité, notamment les États-Unis d'Amérique, l'Italie et la République islamique d'Iran, de leur coopération lors de l'adoption du rapport sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes du HCR, elle a plus particulièrement souligné que le retour sûr et digne des réfugiés et des déplacés de force dans leur pays d'origine était la solution la plus désirable et durable dans tous les cas, et qu'il fallait que les États Membres coopèrent avec le Haut-Commissariat à cet égard.

24. À la même séance, le Comité a adopté le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session et décidé que celui-ci serait actualisé à la lumière des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2018, et par l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.

25. Avant la clôture de la session, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Iran (République islamique d'), Haïti, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, Brésil, Chine, Japon, Bulgarie, Italie, Cameroun, Bangladesh, Zimbabwe et Pakistan.

Chapitre II

Questions relatives au programme

A. Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2016-2017

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour la période biennale 2016-2017

26. À sa 11^e séance, le 13 juin 2018, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour la période biennale 2016-2017 (A/73/77).

27. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le rapport et répondu, avec d'autres représentantes, aux questions du Comité.

Examen

28. Les délégations ont salué les efforts faits par le Secrétariat pour établir un rapport dans lequel il analyse l'exécution des 33 954 produits prescrits ou ajoutés au titre des 36 chapitres du budget-programme. Elles se sont félicitées de l'exhaustivité et de l'utilité du rapport, qui avait été présenté conformément à l'article 6.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et qui donnait une vue d'ensemble des progrès accomplis sur les questions prioritaires pour les États Membres. Notant que les informations qui y figuraient résultaient à la fois d'une analyse axée sur les résultats et d'une démarche privilégiant les produits et reflétaient les difficultés rencontrées par le Secrétariat, elles ont estimé que le rapport était un outil utile qui permettait d'assurer le respect du principe de responsabilité.

29. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du taux global d'exécution des produits prescrits, qui était de 93 % en 2016-2017, soit 1 % de moins que pour la période précédente. Une délégation a demandé des précisions sur les conséquences que cette réduction avait eu pour l'ensemble des organes. Des questions ont été soulevées concernant le faible taux d'exécution de certains départements et bureaux, en particulier le Bureau des services centraux d'appui, pour lequel il a été noté que plusieurs produits prescrits avaient été supprimés. Une délégation a constaté avec préoccupation que 57 % des activités supprimées l'avaient été à l'initiative des organes délibérants, 40 % pour des raisons tenant aux programmes, 3 % seulement pour cause d'insuffisance des fonds extrabudgétaires et moins de 1 % en raison de vacances de postes au Secrétariat, ajoutant que l'une des grandes priorités de l'Organisation en matière de planification des programmes était d'ajuster les travaux des organes délibérants du Secrétariat. Une délégation a noté en particulier que le taux d'exécution était inférieur à 90 % pour certains chapitres du budget, et qu'il était de 62 % dans le cas du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui). Une autre a jugé inacceptable l'explication selon laquelle les produits avaient été remplacés par un plan établi au titre d'un autre chapitre du budget.

30. Une délégation a demandé comment le Secrétariat déterminait l'ordre de priorité des activités qu'il menait aux fins de l'exécution de plus de 30 000 produits, en particulier des produits ajoutés à son initiative. Ayant demandé des précisions sur l'incidence de l'exécution de produits spécifiques, tels que ceux qui se rapportaient aux brochures et aux publications, ainsi que sur le type de produits exécutés dans le

cadre de la coopération technique, une autre délégation s'est enquis de la façon dont le Secrétariat mesurait cette incidence.

31. En référence au paragraphe 12 du rapport relatif aux affaires politiques, une délégation, prenant note des activités menées dans le cadre de quatre programmes, à savoir les affaires politiques, les opérations de maintien de la paix, le désarmement et les utilisations pacifiques de l'espace, a demandé pourquoi les informations relatives aux activités des missions politiques spéciales avaient été omises alors qu'elles figuraient dans les précédents rapports.

32. Se référant au paragraphe 98 du rapport, relatif aux observations finales sur l'exécution des produits et l'utilisation des ressources, plusieurs délégations se sont dites préoccupées par la part des produits financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Notant que 152 061 mois de travail avaient été nécessaires pour exécuter l'ensemble des produits, dont 62 % avaient été financés sur le budget ordinaire et 38 % par des ressources extrabudgétaires, comme à la période précédente, elles ont estimé qu'il ne s'agissait pas là d'une évolution positive. Il a été souligné que le recours croissant à des ressources extrabudgétaires représentait une menace pour le multilatéralisme et faisait obstacle à une évaluation impartiale des travaux de l'Organisation. Une délégation a noté que, dans le cas du Bureau de lutte contre le terrorisme, qui avait été créé par une résolution de l'Assemblée générale, le financement au titre du budget ordinaire était encore insuffisant, puisque le nombre de postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires était supérieur au nombre de postes imputés au budget ordinaire. Cette délégation a également demandé comment il était possible d'évaluer les travaux d'un département dont les activités étaient principalement financées par des ressources extrabudgétaires. Des préoccupations ont en outre été exprimées au sujet de la tendance consistant à recourir de plus en plus fréquemment aux consultants, lesquels avaient assuré 28 % des mois de travail financés par des ressources extrabudgétaires, et d'aucuns se sont interrogés sur les raisons de cette tendance. Une délégation a noté que les mêmes donateurs qui fournissaient des ressources extrabudgétaires continuaient de plaider en faveur d'une réduction des contributions.

33. Au sujet des informations relatives à l'état d'avancement de l'application des résolutions de l'Assemblée générale concernant des questions administratives et budgétaires figurant à l'annexe du rapport, des délégations ont demandé à qui il incombait de déterminer l'état d'avancement et, en particulier, si cette décision était validée par le département chef de file même ou si cette tâche était confiée à un organe indépendant.

34. Une délégation s'est félicitée du taux d'exécution des produits au titre du chapitre 2 (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), mais s'est dite préoccupée par les difficultés qu'avait rencontrées le Département en raison du surcroît de travail résultant du chevauchement des sessions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission. La même délégation, se disant également préoccupée par la charge de travail supplémentaire à laquelle le Département devrait faire face lors du passage à un cycle budgétaire annuel, a souligné qu'il importait d'appuyer ses travaux en veillant à ce que des ressources suffisantes soient mises à sa disposition pour lui permettre de poursuivre l'exécution de la procédure budgétaire sans heurt et dans les délais impartis.

35. Une délégation a salué les efforts faits par le Secrétariat pour réduire le nombre total de pages imprimées au cours des dernières années et s'est félicitée des gains d'efficacité qui en avaient résulté. Il a été noté que l'impression des documents avait considérablement diminué à New York, à Genève, à Nairobi et à Vienne, le volume cumulé ayant été ramené de 726 millions de pages en 2008 à 188 millions en 2017.

À cet égard, le Secrétariat a été encouragé à poursuivre sur cette voie afin de réduire encore son empreinte écologique.

36. En référence au paragraphe 21 du rapport, dans lequel il est indiqué que le Bureau des affaires juridiques avait défendu les privilèges et immunités dont jouissaient l'Organisation, ses actifs et son personnel dans le monde entier et que des plaintes formées contre l'Organisation pour un montant total de 183,4 millions de dollars avaient été réglées pour un montant de 11,3 millions, une délégation a demandé de quelle façon une telle réduction avait été obtenue et s'est enquis du type de plaintes qui avaient été reçues ainsi que des mesures qu'il était prévu de mettre en place pour éviter de telles situations à l'avenir.

37. Concernant le nombre relativement élevé de produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat pour répondre aux besoins de la région au titre du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) par rapport à ceux ajoutés par décision des organes délibérants, certains ont estimé que ces ajouts étaient imputables à un manque de planification.

38. En référence au chapitre 24 (Droits de l'homme), une délégation a fait observer que la question de la représentation géographique parmi le personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme demeurait très préoccupante, puisque que les fonctionnaires des classes D-2 et D-1 étaient principalement originaires de pays occidentaux. Une autre délégation a indiqué que le programme de travail relatif aux droits de l'homme avait été mis en œuvre conformément au plan-programme adopté par le Comité et dit espérer que ce programme ferait l'objet d'un débat ouvert et fructueux à l'avenir.

39. Concernant les résultats obtenus par le HCR au titre du chapitre 25 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance), certaines délégations ont regretté l'inclusion dans le rapport des termes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, insistant sur le fait qu'il n'existait pas de consensus sur la question. Elles se sont déclarées vivement préoccupées par la mise en œuvre d'activités non consensuelles et l'emploi d'expressions non consensuelles dans les rapports soumis au Comité, sachant qu'il existait d'autres termes communément acceptés pour décrire les personnes en situation vulnérable. Plusieurs autres délégations ont défendu le recours à cette terminologie, arguant qu'elle relevait du langage courant et n'avait pas à faire l'objet d'un accord intergouvernemental. Une délégation a estimé que l'emploi de ces termes dans le rapport en référence à un programme de formation à la protection des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexuels élaboré en 2017 était tout à fait approprié, s'agissant d'une déclaration de fait concernant un programme mis en œuvre par le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations. Une autre délégation a rappelé que le Comité avait longuement débattu de cette question deux ans auparavant et qu'il avait été établi que les activités du HCR dans ce domaine étaient pleinement conformes à son mandat, tel qu'énoncé dans plusieurs résolutions du Conseil des droits de l'homme, notamment les résolutions [17/19](#), [27/32](#) et [32/2](#).

40. Tout en notant que le Haut-Commissariat avait globalement continué d'exercer ses fonctions avec succès et efficacité, en particulier pour ce qui était d'aider les États à s'attaquer aux problèmes des réfugiés et à jouer un rôle plus actif à cet égard, une délégation a estimé que le HCR et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme avaient entrepris des activités qui n'étaient pas conformes aux mandats qui leur avaient été confiés, notamment dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, indiquant que certaines priorités stratégiques mettaient l'accent sur la lutte contre la corruption, l'environnement et la technologie numérique, mais laissaient de côté la coopération technique, la lutte contre le racisme et la xénophobie et d'autres questions relatives aux droits de l'homme.

41. Les délégations se sont félicitées des efforts déployés au titre du chapitre 27 (Aide humanitaire) pour fournir un appui administratif et d'autres ressources au portail ReliefWeb et promouvoir les principes régissant la fourniture de l'aide humanitaire ainsi que la création des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Une délégation a noté que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait continué de s'acquitter efficacement de ses fonctions s'agissant de trouver des solutions aux problèmes liés aux réfugiés. Se référant à la résolution 72/133 de l'Assemblée générale et à la résolution 2017/14 du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, une autre délégation a constaté avec préoccupation que le rapport comportait des informations sur la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité (par. 49 et 822), soulignant que les États Membres n'avaient pas donné pour mandat au Bureau d'exécuter ce programme ou de faire rapport sur les mesures de suivi adoptées dans ce domaine.

42. Une délégation a estimé que l'établissement du rapport financier et des états financiers vérifiés de l'Organisation pour 2015 et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour 2015/16 à l'aide d'Umoja et dans le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 55) était l'une des réalisations les plus importantes de la période et a encouragé le Secrétariat à poursuivre sur cette voie afin de mener ses travaux de façon plus transparente. En référence au chapitre 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) et aux informations selon lesquelles le Bureau avait été chargé de plus de 60 % de l'ensemble des processus Umoja, une autre délégation a demandé à qui incombait la responsabilité des 40 % restants.

Conclusions et recommandations

43. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne acte du rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour la période biennale 2016-2017.

44. Le Comité a souligné qu'il importait que le Secrétariat se serve des rapports sur l'exécution des programmes comme d'un outil de gestion dans le cadre de la planification des programmes, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, notamment en analysant régulièrement l'exécution des programmes.

45. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations qui avaient été communiquées dans le rapport sur l'exécution des programmes, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question, et souligné qu'il importait que de telles informations continuent d'être communiquées à l'avenir.

46. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les rapports soient présentés en temps voulu, conformément aux règles et règlements applicables.

B. Planification des programmes

47. Comme indiqué à l'alinéa b) de la section 3 de l'ordre du jour provisoire annoté (E/AC.51/2018/1/Rev.1), aucun rapport n'a été soumis, pour examen, au Comité à sa cinquante-huitième session.

C. Évaluation

1. Examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation du programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

48. À sa 10^e séance, le 12 juin 2018, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation du programme du HCR (E/AC.51/2018/6).

49. La Sous-Secrétaire générale aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants du HCR, aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

50. Les délégations ont exprimé leur appui aux activités que le Haut-Commissariat menait pour protéger et aider les réfugiés dans des situations toujours plus complexes. Une délégation a estimé que les travaux du Haut-Commissariat contribuaient grandement à l'engagement pris au niveau international de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité. En particulier, les activités de promotion de solutions sûres et durables pour les personnes concernées (retour volontaire, réinstallation et intégration sur place) ont été saluées. Une délégation a souligné que les retours volontaires étaient prioritaires, en particulier pour les réfugiés de longue date. Rappelant au Comité que les réfugiés et les migrants étaient au cœur de l'action humanitaire mondiale et que des gens risquaient leurs vies dans des cercueils flottants, une autre délégation a insisté sur le fait que la véritable solution était de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ajoutant que la réduction de la pauvreté permettrait de trouver des solutions durables en amont. Un certain nombre de délégations se sont félicitées des relations de collaboration efficaces que leurs gouvernements entretenaient avec le Haut-Commissariat, ainsi que des efforts que ce dernier avait faits pour coopérer et se coordonner avec les gouvernements et partenaires de développement.

51. Les délégations ont pris acte avec satisfaction du rapport du BSCI et de l'évaluation qui y était faite des progrès accomplis par le HCR dans la suite donnée aux recommandations relatives aux solutions durables. Une délégation a estimé que le rapport était positif, mais s'est demandé si les modalités de l'examen ne limitaient pas les possibilités d'évaluation du HCR. Une autre délégation a également noté qu'il n'existait pas de solution universelle. Les délégations ont félicité le HCR d'avoir pleinement donné suite à quatre recommandations (1 à 3, et 5) et d'en avoir partiellement appliqué deux (4 et 6). Elles se sont félicitées des mesures que le Haut-Commissariat avait prises pour donner suite aux recommandations et pour intensifier ses activités visant à trouver des solutions durables. Plusieurs délégations ont cité la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui figure dans la résolution 71/1 de l'Assemblée générale, et se sont félicitées des objectifs qui y sont fixés tendant à rechercher des solutions dès le début de toute crise de déplacement de la population, à réduire le fardeau qui pèse sur les pays d'accueil et à partager les responsabilités avec les pays développés.

52. Une délégation a demandé si le HCR souscrivait aux conclusions que le BSCI avait présentées au paragraphe 54 de son rapport, selon lesquelles trois changements majeurs devaient encore être pleinement mis en œuvre : a) des efforts plus systématiques et plus soutenus étaient nécessaires pour renforcer les compétences pour la création, la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies de recherche de solutions ; b) la Division de la résilience et des solutions récemment créée n'était pas encore opérationnelle, mais lorsqu'elle le serait pleinement, elle pourrait planifier et coordonner les activités d'évaluation et de recherche de solutions au niveau de

l'organisation ; c) il était encore nécessaire de mieux organiser et de rassembler les données sur l'expérience acquise en matière de solutions en un lieu facilement accessible.

53. Un certain nombre de délégations ont émis des doutes quant à ce que l'évaluation porte sur le processus plutôt que sur les incidences, notant que les évaluations d'impact seraient plus utiles. Il a également été noté que, malgré les progrès importants accomplis par le HCR dans la mise en œuvre des recommandations, la recherche d'une solution durable, à savoir une réduction du nombre des personnes relevant de la compétence du HCR, n'avait, elle, guère progressé. D'aucuns ont demandé sur quels critères étaient mesurés les progrès accomplis dans la recherche d'une solution durable, quelles étaient les tendances statistiques en ce qui concerne les retours de ces cinq dernières années, et s'il y avait un rapport avec la mise en œuvre par le HCR des recommandations. À cet égard, quelqu'un s'est demandé si l'activité du BSCI était aussi utile qu'elle pourrait l'être. Une délégation s'est aussi demandé si certaines des recommandations étaient utiles et faisables lorsqu'il s'agissait de faire concrètement le travail sur le terrain, comme, par exemple, les activités de renforcement des capacités liées à la recommandation 4 tendant à élaborer une stratégie pour améliorer la capacité du personnel de renforcer les activités de recherche de solutions.

54. Des délégations se sont félicitées de la décision prise par le HCR d'adopter des stratégies de protection et de recherche de solutions pluriannuelles et pluripartenaires et d'introduire un outil de planification pluriannuelle pour les activités axées sur la recherche de solutions, conformément à la recommandation 1 tendant à mettre en place un cycle pluriannuel de planification et de financement pour trouver des solutions. Une délégation a toutefois estimé que la planification pluriannuelle ne devrait pas être une fin en soi, mais un moyen d'aider à traiter les questions relatives aux réfugiés.

55. Certains se sont dits favorables au renforcement de la promotion, conformément à la recommandation 2 tendant à élaborer des stratégies de promotion visant à trouver des solutions. La campagne décennale visant à mettre fin à l'apatridie et les efforts déployés par le HCR pour renforcer ses partenariats, notamment avec la Banque mondiale, ont été particulièrement applaudis. On a espéré que ces partenariats permettraient d'élargir la base des donateurs. Une délégation a indiqué que les nouveaux pays de réinstallation avaient besoin d'être mieux informés du rôle qu'ils jouaient.

56. S'agissant de la recommandation 3 tendant à renforcer les partenariats avec les acteurs du développement, une délégation a estimé que le concept de développement humanitaire devait être examiné plus attentivement, conformément au principe de l'origine. À propos du cadre d'action global pour les réfugiés, visant à alléger la pression pesant sur les pays d'accueil, à accroître l'autonomie des réfugiés et à aider à améliorer les conditions de retour dans les pays d'origine dans la sécurité et la dignité, une délégation s'est félicitée des succès déjà obtenus pour la mise en application du cadre, et une autre délégation a demandé instamment au HCR de faire une évaluation plus détaillée de l'application du cadre dans les 13 pays pilotes, assortie d'une description des résultats par pays. Une délégation a estimé que le cadre mettait excessivement l'accent sur son deuxième objectif – la résilience – au détriment d'autres objectifs concernant les solutions, soulignant qu'il fallait atteindre tous les objectifs en parallèle.

57. S'agissant de la recommandation 5 tendant à procéder à une évaluation de la structure organisationnelle en vue de trouver des solutions, plusieurs délégations ont pris acte de la création de la nouvelle Division de la résilience et des solutions, et une délégation a appuyé l'observation, formulée par le BSCI, selon laquelle il faudrait du

temps au HCR pour déterminer toutes les incidences de la nouvelle structure. Quelques délégations ont noté que le HCR s'était lancé dans des réformes structurelles et programmatiques plus profondes et ont espéré que celles-ci lui permettraient de s'acquitter de son mandat principal de manière plus efficace et efficiente. Une délégation a souhaité obtenir des informations sur la structure et les effectifs de la Division, demandant notamment s'il y avait eu une augmentation globale du nombre de ses fonctionnaires ou s'il y avait eu des transferts de personnel dans d'autres départements et divisions. On a également demandé si les États Membres s'étaient entendus sur la mise en place de la Division.

58. Une délégation a salué le travail accompli par le HCR s'agissant de la recommandation 6 tendant à constituer un recueil de bonnes pratiques qui servirait à trouver des solutions et a demandé au Haut-Commissariat de continuer à veiller à sa pleine application. Elle a également souligné l'importance d'avoir une information à jour sur la mise au point et l'exécution des activités du HCR à cet égard.

Conclusions et recommandations

59. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du BSCI sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité concernant l'évaluation du programme du HCR.

60. Le Comité a rendu hommage au Haut-Commissariat pour les progrès qu'il avait accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du BSCI et l'a encouragé à exécuter les mesures restantes recensées par celui-ci dans l'examen triennal.

61. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de recommander que, lors de la conduite de ses activités et de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du BSCI, le HCR agisse conformément à son mandat et en coopération avec les pays d'accueil et d'origine.

62. Le Comité a souligné que, dans la mesure du possible, les évaluations devraient viser à mesurer les résultats et l'impact et, à cet égard, il a insisté sur la nécessité de continuer à évaluer la façon dont les activités, les mesures et les réformes du HCR contribuaient concrètement à la recherche de solutions durables en faveur des réfugiés.

63. Le Comité a pris note avec satisfaction de la mise en œuvre de la recommandation 1 figurant dans le rapport du BSCI, qui insistait sur l'importance d'une planification et d'un financement pluriannuels, et a recommandé à l'Assemblée générale d'encourager le HCR à redoubler d'efforts dans ce domaine.

64. Le Comité a pris note avec satisfaction de la mise en œuvre de la recommandation 2 figurant dans le rapport du BSCI et a souligné l'importance que revêtaient les outils de promotion mondiale pour préconiser des solutions durables en faveur des réfugiés, mettant l'accent, notamment, sur leur retour rapide et durable dans leur pays d'origine, sur une base volontaire, dans la sécurité et la dignité, ce qui suppose des mesures de rapatriement, de réintégration, de réhabilitation et de reconstruction.

65. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de charger le HCR de fournir aux États Membres, en tant que de besoin, des informations et des analyses concernant les résultats de l'application pilote du cadre d'action global pour les réfugiés dans 13 pays.

2. Examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

66. À sa 7^e séance, le 6 juin 2018, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) (E/AC.51/2018/5 et E/AC.51/2018/5/Corr.1).

67. Le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne a présenté le rapport et, avec des représentants d'ONU-Femmes, répondu aux questions posées lors de l'examen du document par le Comité.

Débat

68. Les délégations ont remercié le BSCI pour son précieux rapport et son examen exhaustif et utile, selon lequel les quatre recommandations issues de l'évaluation avaient bien été appliquées. Elles ont par ailleurs loué les efforts qu'ONU-Femmes avait déployés s'agissant de donner suite aux recommandations et, de manière plus générale, la contribution apportée par l'Entité à la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation.

69. Une délégation a constaté que le suivi, l'évaluation et l'audit jouaient un rôle important dans les travaux de l'Entité. Une autre a mis en avant la valeur ajoutée apportée par les travaux du BSCI, en particulier la qualité de l'évaluation des programmes et l'utilité des recommandations qui en avaient découlé. Une délégation a noté que 38 % des sondés avaient répondu à l'enquête réalisée par voie électronique auprès d'un échantillon non aléatoire de membres du personnel d'ONU-Femmes et souligné qu'il serait bon, si possible, d'améliorer la participation du personnel.

70. Les délégations ont fait part de leur large soutien à ONU-Femmes, qui jouait un rôle de premier plan dans le système des Nations Unies s'agissant de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elles l'ont félicitée des mesures qu'elle avait prises aux fins de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies, et de coordonner avec eux ses activités, dans le but de faire avancer la réalisation de ces objectifs. À cet égard, une délégation a noté que dans le cadre de ces activités de coopération, les différents partenaires devaient s'en tenir à leur mandat afin d'éviter tous doubles emplois et fournir un appui relevant de leurs domaines de compétences. Un intervenant a insisté sur le rôle important qu'ONU-Femmes jouait pour ce qui était de promouvoir l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans un souci d'égalité des sexes et de faire en sorte que l'ensemble des organismes des Nations Unies veillent, dans le cadre de leurs travaux, à tenir systématiquement compte des droits fondamentaux des femmes et des filles. Il a ajouté qu'ONU-Femmes apportait une valeur ajoutée unique en son genre dans le système des Nations Unies, en ce que son unique but était de promouvoir l'égalité des sexes comme un droit fondamental qui devait être renforcé et concrétisé. Il a été souligné que l'instauration de sociétés inclusives et du développement durable pour tous, sans qu'aucune femme ou fille ne soit laissée de côté, passait nécessairement par la réalisation de l'égalité des sexes.

71. Plusieurs délégations se sont félicitées de ce qu'il avait été donné suite à la recommandation 2, qui visait à renforcer les synergies entre les activités normatives et opérationnelles de l'Entité. Un intervenant a fait remarquer que si la recommandation avait bien été appliquée, il était souligné dans le rapport qu'ONU-Femmes devrait envisager de nouveaux moyens de renforcer les synergies, qui ne se limiteraient pas à un meilleur partage des informations et à l'exploitation des enseignements tirés de l'expérience. Il a été demandé si la note d'orientation de 2018

sur les notes stratégiques d'ONU-Femmes (ibid., par. 21) pouvait être considérée comme la dernière étape de ce renforcement et s'il restait encore beaucoup à faire.

72. Plusieurs délégations se sont félicitées de la mise en œuvre de la recommandation 3, qui visait à renforcer la communication et la coordination entre le siège d'ONU-Femmes et les bureaux extérieurs. Il a été noté que, si la recommandation avait été appliquée, ONU-Femmes pouvait encore mieux faire, comme certains éléments du rapport et observations d'ONU-Femmes l'indiquaient. Une délégation a souligné qu'un pays avait fait part d'un retour positif au sujet de cette recommandation. Un intervenant a fait remarquer que l'action d'ONU-Femmes s'inscrivait dans un tout, soulignant par exemple la façon dont les travaux des bureaux de pays complétaient ceux du siège, et que, sans ces présences sur le terrain, l'Entité aurait pu ne devenir qu'un centre d'étude glorifié rattaché à la Commission de la condition de la femme.

73. Les délégations ont salué la bonne application de la recommandation 4, qui visait à clarifier les complémentarités entre ONU-Femmes et ses partenaires du système des Nations Unies dans l'exécution de son mandat. L'une d'elle s'est félicitée de ce que, selon le rapport, le nombre de programmes conjoints ayant trait à l'égalité des sexes avait augmenté de 28 % durant la période 2015-2016, et que ce secteur présentait donc la plus forte concentration de programmes communs.

74. Certaines délégations se sont dites satisfaites des présences d'ONU-Femmes sur le terrain, notant les effets positifs des programmes au niveau régional et des synergies entre les bureaux régionaux et les bureaux de pays, et ont encouragé l'Entité à poursuivre son action et renforcer sa présence au niveau national.

75. Plusieurs délégations ont demandé qu'un appui continue d'être apporté à ONU-Femmes, notamment par une dotation suffisante en ressources. Une délégation s'est félicitée du fait, mis en avant dans le rapport, que les ressources d'ONU-Femmes autres que les ressources de base avaient augmenté, passant de 88 millions de dollars en 2011 à 180 millions de dollars en 2017, estimant qu'il fallait s'efforcer de mobiliser davantage de ce type de ressources. Une autre a fait observer qu'ONU-Femmes avait un mandat composite et que toutes les dimensions de ce mandat devaient recevoir l'attention et le financement voulus.

76. Les progrès accomplis par certains pays en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ont été mis en avant. Une délégation s'est félicitée des relations qu'ONU-Femmes entretenait avec les gouvernements et du fait qu'elle les tenait informés de l'évolution de la situation, et a recommandé que l'Entité collabore avec d'autres entités des Nations Unies s'occupant d'égalité des sexes afin de faire de cette préoccupation une question transversale.

Conclusions et recommandations

77. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne acte du rapport du BSCI sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité concernant l'évaluation des programmes d'ONU-Femmes, et remercié le BSCI d'avoir mené cet examen.

78. Le Comité s'est félicité de ce qu'ONU-Femmes avait donné suite aux recommandations du Bureau, ce qui lui avait permis d'améliorer la coordination de ses activités et de mieux s'acquitter de son mandat, y compris au niveau national, à la demande des pays, et de renforcer ainsi les liens entre ses activités normatives et opérationnelles.

79. Le Comité a accueilli avec satisfaction les améliorations apportées à la mise en œuvre du cadre normatif aux niveaux régional et national, et le renforcement de la coopération entre le siège et les bureaux extérieurs.

80. Le Comité a souligné qu'il importait qu'ONU-Femmes continue de fournir des conseils techniques et un appui aux organismes des Nations Unies afin de les aider à tenir systématiquement compte de la problématique femmes-hommes dans leurs travaux, et qu'elle continue de diriger, coordonner et promouvoir l'application du principe de responsabilité par ces organismes, s'agissant de l'appui qu'ils apportaient aux États Membres, à la demande de ces derniers, en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

81. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage ONU-Femmes à continuer de gagner en efficacité, en transparence et en responsabilité, afin de toujours mieux s'acquitter de son mandat.

3. Examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de la CNUCED

82. À sa 8^e séance, le 7 juin 2018, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de la CNUCED ([E/AC.51/2018/4](#)).

83. Le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants de la CNUCED, aux questions posées lors de l'examen dudit rapport par le Comité.

Examen

84. Les délégations se sont félicitées de l'action menée par la CNUCED, qui a pleinement mis en œuvre cinq recommandations (recommandations 1, 2, 4, 5 et 7) et en a partiellement appliqué deux (recommandations 3 et 6).

85. Les délégations ont salué la qualité des travaux de la CNUCED et rappelé que celle-ci contribuait à encourager le dialogue intergouvernemental et l'aide au commerce et à promouvoir le développement économique. Elles ont souligné à cet égard qu'il importait notamment de se pencher sur le cas des pays les moins avancés, des pays à revenu intermédiaire et des pays en transition et de veiller à leur intégration dans l'économie mondiale. Elles ont encouragé la CNUCED à continuer de renforcer son action sur ces sujets et de mettre à profit sa maîtrise technique des questions de commerce et de développement, par laquelle elle se distingue des autres acteurs du pilier développement.

86. Les délégations ont jugé essentiel que la CNUCED dispose d'une solide fonction de recherche et d'analyse afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, et se sont félicitées des publications de cet organisme, notamment de ses principaux rapports que sont le *Rapport sur le commerce et le développement* et le *Rapport sur l'investissement dans le monde*. Une délégation a fait observer qu'ayant récemment présidé le Conseil du commerce et du développement, elle pouvait témoigner de l'efficacité et de l'efficacé de la fonction de recherche et d'analyse de la CNUCED.

87. Une délégation a souligné qu'il fallait prêter à la CNUCED l'appui budgétaire et politique dont elle avait besoin. Acquiesçant à cette intervention, une autre délégation a fait part de sa préoccupation devant la diminution des fonds alloués à l'aide au commerce et souligné l'importance de cet appui pour un certain nombre de pays. Une délégation a exprimé son souhait de voir se résorber l'écart entre les contributions préaffectées des pays donateurs et celles des pays partenaires.

88. S'agissant de la recommandation 1 relative au renforcement de la gestion axée sur les résultats à la CNUCED, une délégation a fait valoir que, même si l'on considérait cette recommandation comme étant appliquée, une certaine marge de progression subsistait, eu égard notamment à la prise en compte des objectifs de gestion axée sur les résultats dans le pilier recherche et analyse. Tout en admettant qu'il serait peut-être malaisé d'appliquer ce cadre de gestion à la recherche, la délégation a souligné qu'il faudrait toutefois encourager la CNUCED à en faire davantage, de façon à relier plus efficacement ses activités de recherche au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

89. Un certain nombre de délégations se sont dites préoccupées par le retard pris dans l'application de la recommandation 3 sur l'élaboration et la mise en place de cadres d'assurance qualité dans toutes les divisions, et ont demandé des éclaircissements sur les raisons de ce retard. Des délégations ont fait part de leur inquiétude concernant l'absence de contrôle et d'assurance de la qualité des statistiques, laquelle avait donné lieu à des divergences entre les données, notamment dans un rapport publié en juillet 2016 par la CNUCED – « Trade misinvoicing in primary commodities in developing countries: the cases of Chile, Côte d'Ivoire, Nigeria, South Africa and Zambia » – qui contenait des données mal interprétées. Les délégations ont souligné qu'il fallait adopter ces cadres à titre prioritaire pour garantir l'utilisation de normes cohérentes et exactes à l'échelle du système et éviter qu'une telle erreur ne se reproduise. Des informations ont également été demandées sur le statut du cadre des Nations Unies relatif à l'assurance de la qualité des statistiques dont l'approbation, d'après les informations disponibles au moment de la publication du rapport du BSCI, était prévue en mars 2018. À cet égard, il a été demandé si le retard pris dans l'adoption du cadre était dû à un retard imputable à la CNUCED.

90. Ayant souligné qu'il importait de tenir compte de considérations liées à la problématique femmes-hommes dans le traitement des questions de commerce et de développement, plusieurs délégations ont exhorté la CNUCED à poursuivre son action en vue d'appliquer pleinement la recommandation 6 tendant à une meilleure prise en compte de cette problématique dans ses produits de recherche et d'analyse. Une délégation a souligné que la CNUCED mettait au point un ensemble d'outils relatifs au commerce et à l'égalité des sexes, lesquels devraient faciliter la fourniture d'un appui technique dans ces domaines aux fins d'une meilleure prise en compte de la problématique femmes-hommes. Une délégation a mentionné la Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, adoptée à Buenos Aires en décembre 2017 : membres et observateurs de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avaient, pour la première fois de l'histoire de cette institution, approuvé une initiative collective visant à accroître la participation des femmes au commerce.

91. Une délégation a rappelé que le Comité avait, à sa cinquante-cinquième session en 2015, de nouveau indiqué que les activités de la CNUCED s'articulaient autour de trois piliers (quête d'un consensus, recherche et analyse et assistance technique), dont ni le premier, ni le dernier n'avait été évalué. Aussi le Comité avait-il recommandé que le BSCI se penche sur ces deux piliers dans son rapport d'évaluation suivant. Soulignant à son tour l'importance de l'assistance technique, une autre délégation a insisté sur la nécessité de la coopération technique en matière de politique d'investissement, de concurrence et de politique commerciale internationale.

Conclusions et recommandations

92. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne note du rapport du BSCI sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations du Comité concernant l'évaluation des programmes de la CNUCED.

93. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'application de cinq des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation des programmes de la CNUCED et recommandé que l'Assemblée générale engage celle-ci à continuer de privilégier, sur le plan institutionnel, une gestion axée sur les résultats pour les activités relevant du pilier recherche et analyse.

94. Le Comité a souligné qu'il importait que la CNUCED tienne compte de la problématique femmes-hommes dans ses produits de recherche et d'analyse.

95. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale engage la CNUCED à poursuivre la mise en place d'un cadre relatif à l'assurance de la qualité des statistiques afin d'améliorer le contrôle des données statistiques et l'assurance de leur qualité.

96. Le Comité a rappelé que les activités de la CNUCED reposaient sur trois piliers (quête d'un consensus, recherche et analyse et assistance technique), dont ni le premier, ni le dernier n'avait été évalué dans le rapport du BSCI. Il a noté que chacun de ces trois piliers était important et souligné qu'on ne saurait méconnaître l'importance, pour la bonne exécution du mandat de la CNUCED, de l'assistance technique et de la quête d'un consensus.

4. Examen triennal de l'application des recommandations découlant de l'évaluation du programme du Centre du commerce international

97. À sa 8^e séance, tenue le 7 juin 2018, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'examen triennal de l'application des recommandations découlant de l'évaluation du programme du Centre du commerce international (E/AC.51/2018/8).

98. Le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants du Centre, aux questions posées par le Comité.

Examen

99. Les délégations ont salué les mesures prises par le Centre pour appliquer les recommandations et améliorer son efficacité. Dans le même temps, elles se sont inquiétées du fait que certaines recommandations n'avaient pas été entièrement mises en œuvre et ont demandé des éclaircissements au Centre.

100. En ce qui concerne la recommandation 1, qui portait principalement sur le contrôle et l'information relatifs à l'application des plans d'action du Centre formulés en réponse à l'évaluation indépendante du Centre en 2014, ainsi qu'à l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne en 2015, des précisions ont été demandées sur les difficultés rencontrées par le Centre pour faire de son groupe de l'évaluation un organe totalement indépendant, et la nécessité de mener à bien rapidement les changements structurels a été soulignée.

101. S'agissant de la recommandation 2, qui portait sur la nécessité pour le Centre d'adopter une approche plus globale et fondée sur les données de la planification stratégique et de la budgétisation, une délégation a souscrit à la conclusion du Bureau selon laquelle des ressources non préaffectées permettraient au Centre de s'attacher davantage à ses priorités institutionnelles qu'à celles des donateurs. Quant au nouveau plan stratégique dont s'est doté le Centre pour 2018-2021, une délégation s'est dite favorable à ce que figure, parmi les six secteurs d'intervention, le renforcement des institutions de soutien au commerce et à l'investissement (point c) du paragraphe 17), qui revêt une importance particulière pour les pays en développement. À cet égard, elle a fait observer qu'il importait de renforcer l'inclusion des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiale. À propos du secteur d'intervention Commerce inclusif et écologique (point e) du paragraphe 17),

la délégation a fait valoir que le terme « commerce écologique » n'ayant été approuvé dans aucune instance internationale, elle proposait de le remplacer par « commerce inclusif », conformément à la terminologie arrêtée dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

102. En ce qui concerne la recommandation 3 relative à la révision du protocole d'approbation des projets, une délégation s'est félicitée de la mise en service d'un nouveau portail des projets et d'un outil en ligne de gestion des projets.

103. Pour ce qui est de l'application de la recommandation 5, portant sur l'intégration des questions transversales du rôle des femmes, des jeunes et de l'environnement dans les projets, une délégation a apporté son appui aux activités menées par le Centre dans ces domaines et s'est notamment félicitée des initiatives qu'il avait récemment prises dans le cadre de sa campagne « She Trades ».

Conclusions et recommandations

104. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité sur l'évaluation du programme du Centre du commerce international.

105. Le Comité a salué les mesures prises par le Centre pour renforcer la promotion de la femme, de la jeunesse et de l'environnement dans ses projets.

5. Examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

106. À sa 9^e séance, le 7 juin 2018, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de la CEPALC ([E/AC.51/2018/7](#)).

107. Le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu avec les représentants de la CEPALC aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

108. Les délégations se sont dites satisfaites du rapport du BSCI, et ont approuvé les conclusions et recommandations qui y figurent. Elles ont salué les efforts faits par la CEPALC notamment pour donner suite aux recommandations, et souligné qu'elle devait s'efforcer de réduire les doublons et d'améliorer l'impact de ses travaux. Une délégation a félicité la CEPALC des progrès accomplis malgré les problèmes et les contraintes liées aux ressources auxquels elle était confrontée.

109. Plusieurs délégations ont souligné l'importance des travaux menés par la CEPALC pour les pays de la région, et sa contribution au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes. Une délégation a mis en avant les activités menées par la CEPALC à l'appui de l'élaboration des politiques dans la région, tout en faisant observer que la Commission avait célébré son soixante-dixième anniversaire, et que ses travaux avaient été salués à l'occasion de sa trente-septième session, tenue récemment à La Havane.

110. Des délégations se sont également réjouies des travaux menés par la CEPALC pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, notant en particulier l'appui qu'elle avait fourni au Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable et, à cet égard, ont encouragé la Commission

à poursuivre ses travaux en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région.

111. Une délégation a évoqué l'appui que son pays apporte depuis longtemps à la CEPALC et fait observer que l'action et les réalisations de la CEPALC avaient fait d'elle une référence pour l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que pour d'autres commissions régionales. Elle a noté que la CEPALC devrait servir de modèle dans l'examen de l'architecture de développement prévu en 2019. Elle a également estimé que, compte tenu de la réussite notable de la CEPALC, il fallait renforcer son rôle, et non pas réduire ses ressources, afin d'accroître l'efficacité de ses travaux.

112. S'agissant de la recommandation 2 sur l'élaboration d'une stratégie particulière de relations avec chacun des pays, une délégation a demandé des éclaircissements sur l'incapacité de la CEPALC à mettre en place des consultations annuelles avec les États membres. Notant que le nombre d'évaluations réalisées par la CEPALC avait augmenté, une délégation a souligné qu'il importait d'établir une unité d'évaluation distincte au sein de la Commission pour renforcer le suivi et l'analyse de ses travaux, et en particulier pour réaliser un examen systématique des structures de conférence.

Conclusions et recommandations

113. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne note du rapport du BSCI sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité concernant l'évaluation des programmes de la CEPALC.

114. Le Comité a remercié la CEPALC des efforts consentis pour donner suite à ses recommandations, et recommandé que l'Assemblée générale l'encourage à continuer en priorité d'aider les États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

115. Le Comité a également recommandé que l'Assemblée générale encourage la CEPALC à continuer de donner suite aux recommandations et à s'efforcer de surmonter les problèmes rencontrés à cet égard.

6. Examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

116. À sa 10^e séance, le 12 juin 2018, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de la CESAP ([E/AC.51/2018/3](#)).

117. La Sous-Secrétaire générale aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants de la CESAP, aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Débat

118. Les délégations ont remercié le BSCI pour son rapport. Elles ont également félicité la Commission des mesures qu'elle avait prises jusqu'alors pour donner suite à trois des quatre recommandations figurant dans le rapport, ainsi que de l'engagement qu'elle avait pris d'appliquer pleinement la dernière recommandation concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication (recommandation 3). Enfin, il a été estimé que la stratégie en question devait être étroitement liée à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux travaux visant à dégager des solutions à long terme en vue d'améliorer le fonctionnement des commissions régionales.

119. Les délégations ont exprimé leur appui aux travaux de la Commission et reconnu que cette dernière jouait un rôle important en promouvant l'intégration régionale et l'interconnectivité, en favorisant la mise en place d'un dialogue régional ouvert à tous et en contribuant à la mise en œuvre du Programme 2030.

120. L'une des délégations a rappelé la recommandation formulée par le Comité à sa cinquante-cinquième session, selon laquelle l'accent mis dans le rapport d'évaluation initial sur la recherche et l'analyse ne devait pas remettre en question l'importance que revêtaient les autres aspects des travaux de la Commission, en particulier l'assistance technique et les activités de renforcement des capacités, qui étaient essentielles à la mise en œuvre du principal mandat de la CESAP, à savoir la promotion de la coopération régionale et l'action menée en faveur d'un développement économique et social durable et bénéficiant à tous. À cet égard, la délégation a fait observer que ces conclusions et recommandations demeuraient valables et qu'il était donc nécessaire de renforcer les liens entre les activités de coopération technique et les travaux de recherche et d'analyse de la CESAP.

121. Les délégations ont salué la mise en place d'indicateurs quantitatifs clairs, en application de la recommandation 2 relative à l'amélioration du suivi et de l'évaluation des travaux de recherche et d'analyse. À cet égard, une délégation a voulu savoir pourquoi le Bureau n'avait pas rendu compte des résultats obtenus au regard des indicateurs et a souhaité être informée des progrès accomplis.

122. Concernant la recommandation 3, des explications ont été demandées sur la manière dont la Commission prévoyait de créer une base de données unique dans le cadre d'Umoja-Extension 2 et sur les difficultés et les raisons qui l'avaient conduite à ne pas fusionner les trois bases de données de coordonnées, contrairement à ce qui avait été recommandé par le Bureau.

Conclusions et recommandations

123. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne acte du rapport du BSCI sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations que le Comité du programme et de la coordination avait formulées sur l'évaluation des programmes de la CESAP.

124. Le Comité a félicité la Commission des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre intégrale de trois des quatre recommandations figurant dans le rapport du BSCI et a recommandé à l'Assemblée générale d'encourager la CESAP à continuer de donner suite à la dernière recommandation, de promouvoir la coopération économique régionale, d'encourager la mise en œuvre du Programme 2030 et de favoriser un développement économique et social durable et bénéficiant à tous dans la région de l'Asie et du Pacifique.

125. Le Comité a pris note de l'accent mis dans le rapport sur les travaux de recherche et d'analyse et a souligné que l'assistance technique que la CESAP fournissait et les activités de renforcement des capacités qu'elle menait étaient également essentielles à la mise en œuvre de son principal mandat, à savoir la promotion de la coopération et l'action menée en vue de remédier aux principaux problèmes rencontrés par la région en matière de développement durable.

7. Examen triennal de l'application des recommandations découlant de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

126. À sa 6^e séance, tenue le 6 juin 2018, le Comité a examiné le rapport du BSCI sur l'examen triennal de l'application des recommandations découlant de l'évaluation d'ONU-Habitat (E/AC.51/2018/2).

127. Le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants d'ONU-Habitat, aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.

Débat

128. Les participants se sont félicités du rapport et du fait qu'ONU-Habitat était parvenu à appliquer six des sept recommandations figurant dans le rapport d'évaluation (à savoir les recommandations 1 à 5 et la recommandation 7) et avait partiellement mis en œuvre la dernière d'entre elles (recommandation 6). Les délégations ont accueilli avec satisfaction les efforts déployés à cet effet par le Programme en dépit des contraintes administratives et financières mentionnées dans le rapport. Plusieurs d'entre elles ont souscrit aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport et souligné qu'il importait qu'ONU-Habitat redouble encore d'efforts pour faire avancer la mise en œuvre des recommandations, en particulier de la recommandation 6 portant sur le renforcement de la gestion des informations et des connaissances, qui n'avait été que partiellement appliquée.

129. Les délégations ont souligné l'importance du rôle joué par ONU-Habitat dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et l'exécution d'aspects essentiels des objectifs de développement durable et exprimé leur appui aux activités qu'il menait, en matière notamment de développement urbain innovant ayant le moins d'incidence possible sur l'environnement. De l'avis d'une délégation, ONU-Habitat devait servir de point de contact pour le Nouveau Programme pour les villes et collaborer avec divers partenaires, issus entre autres des secteurs public et privé, et se positionner sur les créneaux dans lesquels il avait un avantage compétitif. Il a également été dit qu'en 40 ans d'activités, ONU-Habitat avait acquis d'importantes compétences qui devaient être mises à profit, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

130. S'agissant de la deuxième recommandation concernant l'établissement de la version finale d'un dispositif de responsabilisation, une délégation a souligné qu'il importait de continuer d'améliorer la gestion des risques, de définir des stratégies d'action plus larges et de recenser les problèmes de responsabilisation dans l'organisation. La délégation a également insisté sur l'importance de faire preuve de responsabilité à l'égard des gouvernements des pays dans lesquels ONU-Habitat mettait ses programmes en œuvre.

131. Plusieurs délégations ont fait remarquer que les travaux des bureaux régionaux et des bureaux de pays d'ONU-Habitat étaient essentiels, en cela qu'ils permettaient d'établir et d'entretenir des partenariats avec des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que de renforcer les synergies entre divers acteurs indispensables à la réalisation du mandat d'ONU-Habitat, du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable, en particulier face à la pénurie des ressources. Le besoin de clarté et de transparence concernant tout changement apporté aux bureaux régionaux a par ailleurs été souligné.

132. En ce qui concerne la troisième recommandation relative à l'élaboration d'un plan stratégique pour chaque bureau régional, et compte tenu des informations figurant dans le rapport, qui font état de l'élaboration et de la publication, par ONU-Habitat, de stratégies régionales pour quatre régions, une délégation a fait observer que l'Europe orientale ne faisait pas partie des quatre régions concernées et souligné que le Programme devait répondre aux besoins de tous les pays, qu'ils soient ou non couverts par l'un de ses quatre bureaux régionaux. Une délégation a demandé des éclaircissements sur le lien établi dans le rapport entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'initiative « Unis dans l'action » (par. 31) et signalé qu'il s'agissait là de deux concepts différents. Des informations

complémentaires ont également été demandées au sujet de la référence à l'application du principe « Unis dans l'action » au développement (note de bas de page 3).

133. S'agissant de la sixième recommandation portant sur le renforcement de la gestion de l'information et des connaissances, il a été noté qu'un plan d'action avait été mis en place et que des précisions étaient attendues quant aux mesures qui avaient été et seraient prises en vue de son application complète. Une délégation a fait remarquer qu'ONU-Habitat traversait une période difficile et souligné la nécessité de renforcer son secrétariat, tant d'un point de vue financier qu'en matière de ressources humaines, afin que celui-ci soit en mesure de s'acquitter de ses fonctions, notamment en ce qui concerne la création d'un groupe de la gestion des connaissances.

134. Pour ce qui est de la septième recommandation, qui concerne l'achèvement de l'élaboration de stratégies de mobilisation des ressources et de partenariat, plusieurs délégations, tout en se félicitant des progrès réalisés dans l'ensemble, ont insisté sur la nécessité d'accroître la mobilisation des ressources et se sont dites préoccupées par l'absence de mécanismes permettant de gérer efficacement les partenariats et par la dépendance presque complète aux ressources extrabudgétaires. À cet égard, il a été souligné que l'absence de financement prévisible nuisait au principe de responsabilité et limitait la capacité des États Membres de donner des orientations en matière de normes opérationnelles.

Conclusions et recommandations

135. Le Comité a remercié le BSCI pour l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa cinquante-cinquième session au sujet de l'évaluation d'ONU-Habitat (voir E/AC.51/2015/2).

136. Le Comité a noté que six des sept recommandations formulées par le BSCI dans son rapport avaient été mises en œuvre, la dernière ayant quant à elle été partiellement appliquée, et félicité ONU-Habitat des progrès qu'il avait accomplis en la matière, tout en l'encourageant à appliquer intégralement la dernière recommandation.

137. Le Comité a fait savoir qu'il espérait que les efforts déployés pour trouver des moyens de renforcer le contrôle d'ONU-Habitat par les États Membres, comme demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 6 de sa résolution 72/226, conduiraient à une meilleure gestion des risques, à un renforcement du principe de responsabilité et à une mobilisation des ressources et des stratégies de partenariat plus efficaces.

Chapitre III

Questions de coordination

A. Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2017

138. À sa 4^e séance, le 5 juin 2018, le Comité a examiné le rapport annuel d'ensemble du CCS pour 2017 (E/2018/48).

139. La Secrétaire du CCS a présenté le rapport et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Débat

140. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport, exhaustif et détaillé, qui était, selon elles, un moyen efficace de renforcer la transparence des activités et la responsabilité du CCS. Elles ont estimé que l'examen du rapport annuel était l'occasion pour le Comité de participer aux travaux du CCS. Elles ont souligné qu'il importait que le CCS mène ses activités en toute transparence et ont pris acte des mesures qu'il a prises pour dialoguer avec les États Membres, dans le cadre d'échanges et de réunions d'information sur des questions de fond et par la publication d'informations sur son site Web. Elles ont estimé en particulier que la publication de données financières et de données relatives aux ressources humaines de tous les organismes des Nations Unies contribuait à renforcer la transparence. Elles se sont également intéressées au catalogue de données du système des Nations Unies, un outil en ligne qui regroupe toutes les données thématiques concernant l'ensemble du système des Nations Unies. Elles ont engagé le Conseil à continuer de tout mettre en œuvre pour renforcer la coopération avec les États Membres et garantir la transparence et l'application du principe de responsabilité.

141. Les délégations ont pour la plupart salué et approuvé le rôle que joue le CCS dans le renforcement de la cohérence et de la coordination des politiques à l'échelle du système, dans l'élimination des doubles emplois, dans l'amélioration de l'efficacité et dans l'optimisation de la gestion des ressources, en particulier dans le cadre de l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du suivi de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Elles ont exhorté le CCS à renforcer les capacités collectives dont disposent les organismes du système des Nations Unies pour soutenir les États Membres dans la mise en œuvre du Programme 2030. Elles ont souligné à cet égard que, étant au cœur du Programme 2030, l'élimination de la pauvreté devait occuper une place centrale dans les travaux du CCS, tout comme la réalisation des autres objectifs de développement durable. Elles ont estimé que le CCS pouvait jouer un rôle dans la mise en œuvre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies telle que l'envisageaient les États Membres.

142. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait que le Conseil continue de mener ses travaux selon les prescriptions des organes intergouvernementaux et appuie les priorités des États Membres. Elles ont en particulier rappelé que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable donnait une impulsion politique au développement durable et que le CCS devait prendre en compte les orientations qu'il fixait. Elles ont cherché à savoir si le CCS fonctionnait davantage comme mécanisme de coordination plutôt que comme organe d'exécution.

143. Les délégations ont salué la direction stratégique assurée par le CCS en matière de programmes. Elles ont accueilli favorablement l'Approche stratégique du système des Nations face aux changements climatiques et ont pris acte de la contribution

apportée par le CCS au développement durable grâce à la mise en place d'un cadre d'analyse des risques et de la résilience et d'un modèle de leadership du système des Nations Unies. Elles ont relevé que l'École des cadres du système des Nations Unies avait aidé à l'adoption et à la mise en application de ce modèle.

144. Les délégations se sont dans l'ensemble déclarées satisfaites que le Conseil ait examiné la question de la contribution des innovations techniques à la réalisation des objectifs de développement durable. Elles ont estimé qu'il était dans l'intérêt de tous les États Membres que des mesures soient prises systématiquement pour tirer parti des possibilités offertes par la technologie, y compris dans le domaine informatique. Elles se sont félicitées que des efforts soient faits en vue de renforcer les moyens donnés aux organismes des Nations Unies pour aider les pays à utiliser la technologie afin de réaliser les objectifs de développement durable. Quelques délégations ont toutefois fait observer que la place accordée à la technologie trahissait une vision trop restrictive du Programme 2030 et que, dans le rapport, certains aspects semblaient avoir été privilégiés et d'autres négligés ou ignorés. Il a été rappelé à cet égard que le CCS devait respecter les mandats des organes intergouvernementaux arrêtés par les États Membres. Une délégation a fait observer que, étant donné l'étendue des questions que devait traiter le CCS, il était difficile que toutes occupent la même place dans un seul et même rapport. Selon une autre délégation, il était encore trop tôt pour élaborer des directives normatives sur les nouvelles technologies et les innovations, les États Membres n'ayant pas encore examiné cette question. Il a été également proposé que le CCS examine plus avant la manière dont le Mécanisme de facilitation des technologies, créé sous l'égide du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, pourrait contribuer à mettre les techniques au service du développement durable, une délégation faisant observer qu'il aurait été bon que des informations sur cette question figurent dans le rapport.

145. Une délégation a considéré qu'il était particulièrement important que le Conseil surveille le suivi de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 à l'échelle du système et a exprimé son soutien aux efforts faits par les pays les moins avancés pour réduire la pauvreté et sortir de cette catégorie. Tout en retenant que le Conseil continuerait de centrer son action sur les pays les plus vulnérables, dont les pays les moins avancés, les délégations ont estimé que le Conseil devait aussi prendre en compte les difficultés auxquelles se heurtaient les pays à revenu intermédiaire dans la poursuite du développement durable, l'objectif étant de faire mieux connaître le rôle des organismes des Nations Unies et d'améliorer, à l'échelle du système, la coordination de l'aide apportée à ce groupe de plus de 100 États en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

146. En ce qui concerne la gestion et l'administration, les délégations ont estimé que le CCS et ses organes subsidiaires étaient les mieux à même d'exploiter les atouts et l'expertise du système des Nations Unies en vue d'apporter des améliorations à certaines fonctions de gestion, notamment dans les ressources humaines, les finances et les achats. Elles se sont félicitées des résultats obtenus à cet égard par le Comité de haut niveau sur la gestion et l'ont encouragé à continuer de renforcer l'interopérabilité et l'harmonisation des pratiques de gestion, l'objectif étant de réaliser de nouveaux gains d'efficacité et d'améliorer encore l'efficacité à l'échelle du système.

147. Les délégations ont notamment encouragé la poursuite des efforts visant à renforcer l'interopérabilité et l'harmonisation dans le domaine des achats. Plusieurs délégations ont constaté avec satisfaction que le nombre de fournisseurs de pays en développement et de pays en transition enregistrés sur le Portail mondial pour les

fournisseurs des organismes des Nations Unies avait augmenté. Elles ont cherché à savoir s'il était prévu d'élaborer de nouveaux principes d'achat ou de mener de nouvelles activités conjointes dans ce domaine.

148. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'action menée par le CCS dans la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies, notamment l'action menée par l'équipe spéciale dirigée par la Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, et ont invité le CCS à continuer de donner la priorité à cette question par la voie de mesures énergiques et concrètes. Elles ont rappelé que la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ne relevait pas simplement des ressources humaines mais qu'il en allait de la crédibilité de l'Organisation, et qu'il fallait donc que tous les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies se mobilisent et agissent à cette fin. De même, les délégations se sont félicitées qu'il existe à l'échelle du système une volonté de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, une cause défendue vigoureusement par la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. L'action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment dans le cadre de la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, devait également se poursuivre.

149. Les délégations ont pour la plupart salué l'action menée par le Comité de haut niveau sur la gestion en faveur du multilinguisme, notamment l'adoption du format XML Akoma Ntoso pour la documentation des Nations Unies et du cadre d'interopérabilité sémantique du système des Nations Unies, une double initiative qui devrait déboucher sur des gains d'efficacité considérables dans la gestion et la traduction des documents et améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ces efforts ont été jugés importants par l'Assemblée générale. L'élaboration d'un cadre d'orientation stratégique sur le multilinguisme devrait servir de modèle et permettre à d'autres entités des Nations Unies de favoriser le multilinguisme.

150. Une délégation s'est félicitée que le Comité de haut niveau sur la gestion ait adopté une seule et même définition de la fraude et de la présomption de fraude applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, disant son espoir que cette mesure facilite l'élaboration des politiques de lutte antifraude.

151. En ce qui concerne les activités opérationnelles de développement, les délégations ont pris acte de la décision prise par le CCS de retirer le Groupe des Nations Unies pour le développement de son organigramme. Elles ont estimé que les prochains plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement devraient rester centrés sur le développement durable et qu'il ne fallait pas confondre le développement avec l'action humanitaire, la promotion des droits de l'homme ou la consolidation de la paix. Une délégation a indiqué que l'approche intégrée n'était pas conforme aux dispositions de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

152. Citant la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, les délégations ont exprimé l'espoir que le nouveau système de coordonnateurs résidents améliore encore davantage la coopération entre les gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies. Elles ont cherché à savoir comment le nouvel accord de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents allait favoriser la revitalisation du système de développement.

153. En ce qui concerne la coordination entre le CCS et d'autres organes financés par des fonds de diverses origines, les délégations se sont félicitées que le Conseil coopère avec la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et l'ont encouragé à continuer d'en faire une priorité. Une délégation a souligné que le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, devait continuer d'agir dans le cadre du Conseil pour faire en sorte que les décisions de la CFPI et de l'Assemblée générale sur le système commun soient appliquées promptement, dans leur intégralité, et de manière uniforme. Les délégations se sont également félicitées du concours apporté par le CCS aux travaux du Corps commun d'inspection. Par ailleurs, elles ont salué les efforts faits par le Groupe de travail des normes comptables pour assurer la bonne application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSA).

Conclusions et recommandations

154. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prendre note du rapport annuel d'ensemble du CCS pour 2017.**

155. **Le Comité s'est félicité que le CCS ait continué en 2017 d'apporter sa contribution, dans le respect des mandats de ses organismes membres, au renforcement de la cohérence, de la coordination, de l'efficacité et de l'application du principe de responsabilité à l'échelle du système des Nations Unies.**

156. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, de continuer de faire état, dans les rapports que le Conseil soumet au Comité, des mesures prises concernant les nombreuses questions touchant la programmation, la gestion et les opérations relatives à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de veiller à ce que les organismes des Nations Unies apportent un soutien coordonné à la mise en œuvre du Programme 2030.**

157. **Le Comité a recommandé de nouveau à l'Assemblée générale d'appeler l'attention du Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, sur la nécessité de veiller à ce que les activités et initiatives du Conseil, notamment celles qui ont trait à la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies, tiennent compte du principe de l'adoption volontaire de l'initiative « Unis dans l'action », prévu dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, et qu'elles soient pleinement conformes aux mandats des organes intergouvernementaux.**

158. **Le Comité a souligné que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, tout en tenant compte des risques, devaient continuer d'être centrés sur le développement durable et devaient être élaborés et exécutés dans le respect des priorités nationales.**

159. **Le Comité a salué les efforts que le CCS ne cessait de faire pour renforcer la collaboration dans les activités d'achat, notamment en faisant en sorte que les prestataires des pays en développement et des pays en transition puissent y participer davantage, et a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil, de poursuivre son action dans cette voie.**

160. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'engager le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, à rappeler aux chefs de secrétariat des organismes participants qu'il fallait veiller à ce que les mesures prises par le Comité de haut niveau sur la gestion se conforment davantage aux règles en vigueur dans le système des Nations Unies.**

161. Le Comité a souligné que la lutte contre le harcèlement sexuel devait porter ses fruits et que la crédibilité du système des Nations Unies en dépendait et, à cet égard, s'est félicité de la politique de tolérance zéro mise en place par le Secrétaire général et a recommandé à l'Assemblée générale de prier celui-ci, en sa qualité de Président du CCS, de continuer d'exhorter les organismes des Nations Unies à faire de cette question une priorité.

162. Le Comité a recommandé à l'Assemblée général de prier le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, d'engager les organisations appliquant le régime commun à veiller à ce que toutes les décisions de la CFPI et de l'Assemblée générale soient appliquées promptement, dans leur intégralité et de manière uniforme.

B. Appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

163. À sa 5^e séance, le 5 juin 2018, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/AC.51/2018/9).

164. L'Administrateur chargé du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a présenté le rapport et répondu aux questions posées lors de l'examen du rapport par le Comité.

Examen

165. Les délégations se sont félicitées de la présentation, de la qualité et de l'exhaustivité du rapport.

166. Plusieurs délégations ont salué le travail accompli par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et les succès réalisés dans le renforcement de la cohérence et de la coordination de l'appui du système des Nations Unies au NEPAD, notamment dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une délégation a exprimé son appui à la mission globale du NEPAD, dont il a dit qu'elle constituait un excellent exemple de solution africaine à un problème africain.

167. Plusieurs délégations ont salué l'engagement et l'appui de l'Organisation des Nations Unies en faveur du développement de l'Afrique ainsi que les progrès enregistrés dans les domaines suivants : le développement des infrastructures ; la mise en valeur du capital humain ; la gouvernance, la paix et la sécurité ; l'agriculture et l'agro-industrie ; l'industrie, le commerce et l'accès aux marchés ; l'environnement, la démographie et l'urbanisation ; la science et la technologie ; les programmes de sensibilisation et de promotion.

168. Plusieurs délégations ont salué les initiatives et les démarches entreprises par l'Union africaine, telles que le NEPAD et le plan d'action de l'Agenda 2063 en faveur d'une croissance inclusive et du développement durable en Afrique. La rencontre a souligné l'importance que revêtait la consolidation de la paix, de la sécurité et du développement sur le continent – responsabilité que doivent assumer les États Membres africains avec l'appui de la communauté internationale.

169. Une délégation a souligné qu'il importait d'appuyer la mise en œuvre conjointe et intégrée du NEPAD, de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal d'application, ainsi que du Programme 2030.

170. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur la nécessité de consolider les partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, en vue de

renforcer la coordination et la coopération dans le domaine de la mobilisation, aux niveaux mondial et régional, de l'appui et des ressources que requiert la mise en œuvre conjointe de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. On a également salué, à cet égard, l'adoption du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. La consolidation du système des modules pour la mise en œuvre des deux programmes a aussi reçu un accueil favorable.

171. Évoquant les réformes en cours au sein de l'Organisation des Nations Unies, une délégation a souligné la nécessité de continuer à placer l'Afrique au centre de l'action que mènent le système et les organismes des Nations Unies en vue d'éliminer la pauvreté, de lutter contre les effets des variations climatiques, d'assurer une croissance sans exclusion et de promouvoir le développement durable. Une délégation a également cité le débat en cours sur ces réformes et jugé intéressantes les vues du Bureau du Conseiller spécial sur leur impact potentiel dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité.

172. Si elles ont appuyé, pour l'essentiel, les recommandations figurant dans le rapport, les délégations ont appelé l'attention sur plusieurs questions, à savoir : a) les recommandations relatives au commerce, considérées comme un empiètement sur le rôle de l'Organisation mondiale du commerce et comme une réinterprétation ou une appropriation de son mandat ; b) les recommandations relatives au transfert de technologie, qui ne précisent pas si ce transfert doit s'effectuer à titre volontaire et à des conditions convenues d'un commun accord ; c) les recommandations où il est fait état d'une « agriculture climatiquement rationnelle », en lieu et place des termes « agriculture durable » convenus au niveau multilatéral.

173. Une délégation a rappelé qu'un débat s'était instauré depuis longtemps, au sein de l'Organisation, au sujet du commerce et du « transfert de technologie » et que, dans l'ensemble, l'on y avait pris conscience des larges perspectives qui s'ouvraient pour l'aide au développement de l'Afrique. On a souligné l'importance que revêtaient le commerce et le transfert de technologie pour le développement durable.

174. Une délégation a signalé que le prochain Sommet du Forum sur la coopération sino-africaine se tiendrait en septembre 2018 à Beijing. Une autre délégation a indiqué que la prochaine Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, rencontre dont le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique était de longue date coorganisateur, se tiendrait en 2019.

175. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de mobiliser d'urgence des ressources suffisantes et de renforcer la coordination et la cohérence de l'action des entités des Nations Unies en faveur de la mise en œuvre conjointe et intégrée de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Une délégation a appelé l'attention sur les observations formulées à la section E du chapitre III du rapport, selon lesquelles le manque de ressources, le défaut de collaboration et de communication entre les groupes thématiques et l'absence d'un cadre de suivi et d'évaluation efficace constituaient des obstacles majeurs à l'application intégrale des plans d'action des groupes et à l'appui à apporter au renforcement des capacités. Une autre délégation a souligné la nécessité de disposer d'un cadre de suivi et d'évaluation efficace, qui permette une évaluation correcte de l'appui apporté par l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre des objectifs du NEPAD, de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

176. Plusieurs délégations ont fait observer qu'il importait de mobiliser des ressources à l'échelon national et de lutter contre les flux financiers illicites et souligné que le renforcement des partenariats et de la coopération Sud-Sud étaient

également essentiels à la mobilisation des ressources destinées à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Une délégation a aussi rappelé que les partenaires de développement devaient honorer leurs engagements.

Conclusions et recommandations

177. Le Comité a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au NEPAD et recommandé à l'Assemblée générale de faire siennes les conclusions et recommandations formulées aux paragraphes 122 à 132 du rapport, en conformité avec les mandats intergouvernementaux.

178. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire état de façon détaillée, dans ses futurs rapports, des résultats auxquels la réalisation des objectifs du NEPAD aura permis d'aboutir.

179. Le Comité a également recommandé à l'Assemblée générale de demander une nouvelle fois aux organismes des Nations Unies de renforcer la cohérence de leurs activités en faveur du NEPAD, compte tenu des modules convenus du Mécanisme de coordination régionale, et appelé ces organismes à continuer de prendre en compte, dans toutes leurs activités normatives et opérationnelles, les besoins particuliers de l'Afrique en matière de développement, notamment dans le cadre du financement des programmes et des projets, de la mobilisation des ressources et de l'aide humanitaire.

180. Le Comité a en outre recommandé à l'Assemblée générale de demander aux organismes des Nations Unies de continuer à œuvrer en étroite coordination avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, qui est l'organe technique de l'Union africaine, et avec d'autres groupes de la Commission de l'Union africaine et du NEPAD, afin de continuer d'appuyer le partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 et l'Agenda 2063.

181. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'insister sur la nécessité, pour les organismes des Nations Unies et les organes intergouvernementaux, de continuer à prendre en considération les vues, les observations et les suggestions des organisations régionales et sous-régionales, y compris l'Union africaine, lors de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions, en particulier dans les domaines de la médiation, de la prévention des conflits et de la paix et de la sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies.

182. Le Comité a également recommandé que le Secrétaire général continue de faire état, dans ses rapports sur le NEPAD, non seulement de la tenue de séminaires, d'ateliers et de réunions, mais aussi d'autres mesures concrètes et des résultats tangibles concernant l'appui apporté par les organismes des Nations Unies aux projets du NEPAD dans l'ensemble de l'Afrique, tout en soulignant qu'il conviendrait de renforcer encore, dans les prochains rapports, l'accent mis sur les effets, tant quantitatifs que qualitatifs, des activités menées par les entités du système des Nations Unies à l'appui du NEPAD.

183. Le Comité a félicité le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que les prochains rapports sur le NEPAD continuent de rendre compte des activités que mène le Bureau dans le domaine de la sensibilisation et des travaux d'analyse, de la cohérence et de la coordination et de la facilitation des débats intergouvernementaux concernant l'appui fourni par le système des Nations Unies au NEPAD.

184. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de rendre compte, dans son rapport sur le NEPAD, des activités qui sont entreprises pour aider les pays à répondre aux préoccupations concernant la protection des femmes et des enfants, notamment contre les violences sexuelles.

185. Le Comité a souligné qu'il importait que les organismes des Nations Unies maintiennent leur appui à la région pour que soient relevés les défis liés à la gouvernance, aux jeunes, à l'extrémisme et au terrorisme, et recommandé que le Secrétaire général en rende compte dans son rapport.

186. Le Comité s'est dit conscient de l'importance que revêtait, pour l'Afrique, le développement des infrastructures et a recommandé à l'Assemblée générale de prier à nouveau le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mobiliser l'appui du système des Nations Unies dans ce domaine, dans le cadre des initiatives des communautés économiques régionales.

187. Le Comité a souligné qu'il fallait poursuivre la mise en œuvre des activités liées au mécanisme de suivi et recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de s'assurer que ses futurs rapports sur le NEPAD continueraient d'en rendre compte.

188. Le Comité a pris note avec satisfaction de la poursuite du partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies et recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, d'encourager la mise en œuvre coordonnée, par les organismes compétents des Nations Unies, du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

189. Le Comité a noté l'importance que revêtaient le développement des compétences, le transfert et l'utilisation des technologies pertinentes et la mise à disposition de ressources financières et techniques pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets en Afrique et souligné que le transfert des technologies devait s'effectuer à des conditions arrêtées d'un commun accord.

Chapitre IV

Rapport(s) du Corps commun d'inspection

La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement : analyse des progrès et de l'efficacité des politiques

190. À sa 3^e séance, le 4 juin 2018, le Comité a examiné le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement : analyse des progrès et de l'efficacité des politiques » (A/72/809) et les observations du Secrétaire général et du CCS s'y rapportant (A/72/809/Add.1).

191. La représentante du Corps commun d'inspection, Sukai Prom-Jackson, a présenté le rapport précité et répondu aux questions posées au cours de son examen par le Comité. La Directrice du secrétariat du CCS a présenté le rapport contenant les observations de ce dernier et celles du Secrétaire général et a répondu aux questions posées.

Débat

192. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction du rapport du Corps commun d'inspection, notamment de son exhaustivité et de la franchise des propos qui y sont tenus. Plusieurs délégations l'ont trouvé utile car il met en relief les avantages de la gestion axée sur les résultats pour ce qui est d'accroître l'efficacité des organismes des Nations Unies et donne un aperçu global des difficultés et des obstacles rencontrés dans l'application de cette gestion, notamment des problèmes soulevés par l'utilisation de ressources extrabudgétaires pour financer le système des Nations Unies pour le développement et des conséquences négatives que cela entraîne. Une délégation a déploré le fait que le rapport ne porte que sur 12 organismes des Nations Unies et estimé qu'il était devenu caduc compte tenu de l'adoption récente d'une résolution sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

193. L'analyse des enseignements tirés de l'expérience dans le contexte de la gestion axée sur les résultats, présentée dans le rapport, a été accueillie avec satisfaction. Des précisions ont été demandées sur la manière dont ces enseignements étaient appliqués par les organismes des Nations Unies.

194. Des questions ont été posées à propos des incidences que la proposition du Secrétaire général relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pourrait avoir sur les cadres de gestion axée sur les résultats et à propos de la manière dont la résolution adoptée il y a peu sur l'examen quadriennal complet était traitée dans le rapport. Il a été souligné qu'il faudrait consulter les États Membres au sujet des cadres de résultats établis selon des contextes particuliers pour la mise en œuvre du Programme 2030.

195. Certaines délégations ont souligné qu'il était indispensable d'interpréter les mandats intergouvernementaux de façon claire et transparente pour que la gestion puisse être effectivement axée sur les résultats et qu'il fallait que les organes directeurs bénéficient d'une certaine marge de manœuvre dans les modalités selon lesquelles ils décideraient d'appliquer la gestion axée sur les résultats.

196. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement les recommandations et, dans certains cas, ont souscrit à leurs grandes lignes. Certaines ont mis en exergue la septième recommandation au titre de laquelle il est demandé aux organes interinstitutionnels qui œuvrent aux réformes concernant l'application du principe de

responsabilité de concevoir et d'élaborer un cadre collectif de responsabilisation propre à améliorer les résultats de l'ensemble des organismes, conformément aux objectifs de la gestion axée sur les résultats et du Programme 2030, et ont insisté sur l'importance qu'elle revêtait pour favoriser la responsabilisation de l'ensemble des organismes des Nations Unies et des partenaires de développement autour de résultats communs. Certaines délégations ont fait remarquer que le Conseil économique et social accordait une haute importance à cette question. Une délégation a également noté que les systèmes de responsabilisation variaient d'un organisme des Nations Unies à l'autre en fonction de leurs besoins et qu'un modèle unique ne conviendrait donc pas forcément à tous. Le rôle que le Secrétaire général pourrait jouer à cet égard a été soulevé.

197. S'agissant de la deuxième recommandation relative à la création d'une fonction d'appui stratégique garantissant que les nombreuses innovations introduites dans les pratiques de gestion axée sur les résultats des organismes des Nations Unies sont mises à profit, encouragées, évaluées quant à leur utilité et diffusées en vue de leur adoption à l'échelle du système, une délégation a indiqué qu'elle ne pouvait être appliquée qu'avec l'accord des conseils d'administration respectifs.

198. En ce qui concerne la formulation des recommandations, il a été avancé qu'elles étaient trop conceptuelles et théoriques et devraient être plus concises et concrètes pour pouvoir être appliquées et comprises du grand public.

Conclusions et recommandations

199. **Le Comité a réaffirmé que l'une de ses principales missions consistait à aider le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à examiner les questions de coordination. À cet égard, il a recommandé que l'Assemblée prie instamment le Corps commun d'inspection de poursuivre ses efforts pour lui présenter les rapports qui relevaient de sa compétence et tienne dûment compte du mandat du Comité lorsqu'elle prépare son programme de travail.**

200. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne acte du rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement : analyse des progrès et de l'efficacité des politiques » et qu'elle encourage le Corps commun d'inspection à continuer d'établir des rapports de qualité.**

201. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, de porter à l'attention du Conseil les recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection afin qu'il les examine.**

202. **Le Comité a souligné qu'il importait d'appliquer toutes les recommandations du Corps commun d'inspection approuvées par les organes intergouvernementaux et a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inviter les chefs de secrétariat des organisations participantes à continuer d'informer les organes intergouvernementaux concernés de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations reçues du Corps commun.**

203. **Le Comité a de nouveau fait observer que la gestion axée sur les résultats devait être mise en œuvre en tenant compte des mandats intergouvernementaux et, à ce titre, a souligné qu'il importait de faire preuve de transparence dans la façon d'intégrer ces mandats dans les cadres de gestion axée sur les résultats.**

204. **Le Comité a souligné qu'il importait d'engager un dialogue avec les États Membres concernant les incidences que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le repositionnement du système des Nations Unies**

pour le développement pourraient avoir sur les cadres de gestion axée sur les résultats utilisés par les différents organismes du système.

205. Le Comité a mis en avant que la gestion axée sur les résultats devrait porter principalement sur les réalisations, compte tenu des risques associés au fait de mettre l'accent sur les produits, et a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, d'encourager les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies à faire systématiquement rapport à leurs organes directeurs respectifs sur les résultats précis obtenus dans le cadre de l'appui que leur organisme apporte à la mise en œuvre du Programme 2030.

206. Le Comité a souligné qu'il importait que les organismes des Nations Unies œuvrent à l'amélioration de la responsabilisation et de la transparence, dans les limites de leurs mandats respectifs et selon leurs structures de gouvernance propres, et a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, d'encourager les organismes à continuer de coordonner, dans la mesure du possible, les travaux qu'ils mènent en vue de consolider leurs cadres de responsabilisation à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030.

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Comité

207. Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 1979/41 du Conseil économique et social et au paragraphe 2 de la résolution 34/50 de l'Assemblée générale, le Comité doit présenter au Conseil et à l'Assemblée, pour examen, l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session, ainsi que la documentation nécessaire.

208. Dans sa décision 1983/163, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, avant qu'ils adoptent des décisions, toute demande de documentation que le Secrétariat ne serait pas en mesure de satisfaire dans les délais prévus et dans les limites des ressources approuvées, et d'appeler l'attention des organes intergouvernementaux sur les cas où des documents risquaient de faire double emploi et sur ceux où il serait possible de regrouper ou de fondre des documents portant sur des sujets similaires ou apparentés, afin de rationaliser la documentation.

209. Le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Comité, présenté ci-après, a été établi à partir des textes adoptés par les organes délibérants et sera complété à la fin de la session en cours compte tenu des recommandations adoptées par le Comité.

Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Comité

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :
 - a) Projet de budget-programme pour l'année 2020 (conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale) ;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la partie I du projet de budget-programme pour l'année 2020, à savoir le plan-cadre, et sur la partie II, à savoir le plan-programme, dans lequel figureront une description des programmes et sous-programmes et des informations sur les résultats escomptés (sous forme de fascicules) (conformément aux résolutions 58/269, 59/275, 62/224 et 72/266 de l'Assemblée générale)

- b) Évaluation.

Documentation

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (résolution 62/224 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation des Bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en

période de conflit et du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence contre les enfants (résolution 72/9 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Département de l'information (résolution 72/9 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (résolution 72/9 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Bureau des affaires de désarmement (résolution 72/9 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Département de la gestion (résolution 72/9 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 72/9 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (résolution 72/9 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Bureau des affaires juridiques (résolution 72/9 de l'Assemblée générale)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (résolution 72/9 de l'Assemblée générale)

4. Questions de coordination :

- a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ;

Documentation

Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2018 (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social)

- b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (résolution 59/275 de l'Assemblée générale)

5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
6. Ordre du jour provisoire de la soixantième session.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-neuvième session.

Annexe

Liste des documents dont le Comité était saisi à sa cinquante-huitième session

A/73/77	Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour la période biennale 2016-2017
E/AC.51/2018/6	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation du programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
E/AC.51/2018/5 et E/AC.51/2018/5/Corr.1	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
E/AC.51/2018/4	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de la CNUCED
E/AC.51/2018/8	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination suite à l'évaluation du programme du Centre du commerce international
E/AC.51/2018/7	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
E/AC.51/2018/3	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
E/AC.51/2018/2	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations découlant de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
E/2018/48	Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2017 (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social)
E/AC.51/2018/9	Rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (résolution 59/275 de l'Assemblée générale)
A/72/809	Rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement : analyse des progrès et de l'efficacité des politiques »
et	
A/72/809/Add.1	Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement : analyse des progrès et de l'efficacité des politiques »

E/AC.51/2018/L.3	Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-neuvième session du Comité (résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social)
E/AC.51/2018/L.4 et additifs	Projet de rapport du Comité
E/AC.51/2018/INF/1	Liste des participants

